

L'accès à des soins d'affirmation de genre avec le Programme fédéral de santé intérimaire

Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) offre à certain•es nouveaux•elles arrivant•es et réfugié•es une couverture temporaire des soins de santé à travers le Canada. La couverture de base du PFSI (consultations chez le médecin, tests sanguins, séjours à l'hôpital) est valide jusqu'à ce que la personne soit inscrite au régime d'assurance-maladie provincial (en Colombie-Britannique, le Medical Services Plan ou MSP - Régime de soins médicaux ou RSM en français). La couverture supplémentaire du PFSI (médicaments, thérapie, optométrie, soins dentaires, physiothérapie, etc.) est valide pendant un an ou pour la durée de la demande d'asile ou de l'accord de parrainage. Pour savoir si vous êtes éligible, contactez Croix Bleue Medavie au 1-888-614-1880 (de 08h30 à 16h30 dans chaque fuseau horaire canadien). Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Pour les personnes qui cherchent à obtenir des soins d'affirmation de genre, la couverture du PFSI inclut :

Les consultations avec un prestataire de soins primaires ou un•e spécialiste (endocrinologue, etc.) enregistré•e auprès du PFSI*. Un prestataire ou un•e spécialiste peut vous aider à :

- Débuter une hormonothérapie ;
- Poursuivre une thérapie hormonale qui vous a déjà été prescrite ;
- Vous orienter vers une ou des évaluation(s) préopératoires ;
- Vous orienter vers une chirurgie d'affirmation de genre ;
- Obtenir une prescription d'hormones.

Veillez noter qu'il est possible que certaines formes d'homonothérapie ne soient pas couvertes et qu'il peut être difficile d'obtenir une couverture pour les prescriptions d'hormones par le PFSI.

Pour obtenir de l'aide afin de trouver un prestataire approuvé par le PFSI, contactez Trans Care BC.

Le PFSI ne couvre pas les aspects suivants (vous aurez besoin d'être inscrit•e au MSP/RSM pour y accéder) :

- Consultations pour une chirurgie d'affirmation de genre ;
- Chirurgie d'affirmation de genre.

Les avantages et les conditions d'éligibilité pouvant changer au fil du temps, nous vous invitons à prendre contact avec les organisations énumérées ci-dessous pour obtenir les renseignements les plus à jour.

S'inscrire au PFSI :

1. Demander le statut de réfugié ou de personne protégée à titre humanitaire :

Le gouvernement du Canada fournit des renseignements sur la [demande de statut de réfugié au Canada](#).

L'inscription au PFSI est automatique – lorsqu'une personne soumet sa demande, elle reçoit une lettre d'accusé de réception de la demande d'asile. Dans l'accusé de réception, la personne trouvera une confirmation de son inscription au PFSI. Le numéro de PFSI d'une personne est le même que son identificateur unique de client (IUC).

Le Refuge arc-en-ciel offre également du soutien et des renseignements sur la présentation d'une demande de statut de réfugié fondée sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle au Canada. [Contactez le Refuge arc-en-ciel](#) si vous avez besoin d'aide avec cette démarche.

Contribution financière :



Santé
Canada Health
Canada

L'accès à des soins d'affirmation de genre avec le Programme fédéral de santé intérimaire

2. Pour les personnes qui viennent au Canada dans le cadre du Programme des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) ou du Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR) :

La couverture du PFSI débute avant l'arrivée de la personne au Canada. Il est recommandé de faire une demande de MSP/RSM immédiatement après l'arrivée. On pense à tort que les nouveaux•elles arrivant•es doivent attendre trois mois pour faire leur demande. Cette fausse information date de l'époque où le délai de traitement du MSP/RSM était de trois mois.

L'accès à des soins d'affirmation de genre une fois couvert•e par le PFSI :

Pour commencer à recevoir des soins d'affirmation de genre, vous pouvez :

1. Trouver un prestataire de soins de santé enregistré auprès du PFSI qui peut vous soutenir dans vos soins d'affirmation de genre :

Une liste de tous les prestataires enregistrés selon l'emplacement est disponible ici. Cette liste ne précise pas si un prestataire est en mesure de prendre en charge des soins d'affirmation de genre. [L'équipe d'orientation au sein du système de santé de Trans Care BC](#) peut vous aider à trouver les prestataires qui peuvent vous soutenir dans l'obtention de soins d'affirmation de genre. Nous pouvons aussi vous aiguiller quant à la meilleure façon de leur faire part de vos besoins en matière de soins.

2. Discuter des soins de santé que vous recherchez avec votre prestataire :

Une fois que vous avez trouvé un prestataire approuvé pour le PFSI capable de répondre à vos besoins en matière de soins, vous pouvez lui parler des soins d'affirmation de genre dont vous avez besoin ou au sujet desquels vous avez des questions.

Il est possible que votre prestataire ait ou n'ait pas d'expérience en prestation de soins d'affirmation de genre. Si votre prestataire a besoin de plus de renseignements sur la prestation de soins d'affirmation de genre, il peut contacter le programme [RACE](#), ou encore [l'équipe d'orientation en santé de Trans Care BC](#) pour plus d'information.

Il peut être difficile de parler de sa santé et de son genre avec un prestataire de soins. Si vous rencontrez des difficultés à communiquer au sujet des soins que vous recherchez, veuillez contacter [Trans Care BC](#).

3. Commencer l'hormonothérapie ou subir une intervention chirurgicale :

Il est possible que votre prestataire puisse vous prescrire l'hormonothérapie substitutive directement, ou qu'il doive vous référer à d'autres services. Votre prestataire peut contacter [l'équipe d'orientation en santé de Trans Care BC](#) ou le programme [RACE](#) pour vous aider à obtenir des soins hormonaux.

Votre prestataire de soins sera en mesure de vous guider parmi les différentes options chirurgicales qui s'offrent à vous, en plus de vous orienter à travers le processus nécessaire pour y accéder. Sur le [site Web de Trans Care BC](#), vous trouverez des informations destinées à votre prestataire de soins en vue de vous orienter vers une intervention chirurgicale. Une lettre de recommandation doit être complétée avant d'être orienté•e vers une chirurgie. Toutefois, dans le cas de la gonadectomie, la lettre de recommandation peut être exigée, à la discrétion du ou de la chirurgien•ne. Vous pourrez effectuer la planification des soins chirurgicaux, recevoir une référence chirurgicale et être orienté•e vers une intervention chirurgicale en tant que bénéficiaire du PFSI, mais vous devrez être couvert•e par le MSP/RSM pour procéder à l'intervention chirurgicale elle-même.

Il est toujours recommandé de demander à votre prestataire de confirmer ce qui est couvert ou non par le PFSI.

Conseils supplémentaires

- Le PFSI ne dispose pas d'un programme permettant de rembourser les patient•es pour leurs traitements, même si ceux-ci sont couverts par le PFSI. Assurez-vous que votre prestataire vérifie la couverture auprès du PFSI. Ne payez pas les services de votre poche à moins d'être en mesure de ne pas vous les faire rembourser. Les prestataires doivent facturer directement le PFSI en votre nom.
- Si vous payez tout de même de votre poche, vous pouvez demander au prestataire ou à la pharmacie de facturer les traitements au PFSI et de vous rembourser par la suite. Cela pourrait être possible, dans certains cas.
- La plupart des traitements nécessitent des tests de laboratoire, tels que des tests sanguins. Bien que ces tests devraient être couverts, certain•es patient•es ont dû payer de leur poche et n'ont pas pu se faire rembourser par le PFSI ou Life Labs. Nous espérons que cette situation changera, mais pour l'instant, attendez-vous à devoir payer pour ces tests.
- À chaque étape, assurez-vous que tous les prestataires de soins de santé sont enregistrés au PFSI, y compris ceux qui pourraient vous être référés, sinon les traitements ne seront pas couverts.
- Un prestataire de soins de santé peut s'inscrire au PFSI s'il ne l'est pas déjà. Il se peut que votre prestataire soit disposé à le faire. Pour plus d'information, [cliquez ici](#).

Ressources complémentaires

Pour en savoir plus sur vos droits en tant que réfugié•e trans ou non-conforme dans le genre, [cliquez ici](#).

Pour en savoir plus sur la procédure de demande d'asile et sur les services d'orientation pour réfugié•es, [cliquez ici](#).

Vous pouvez accéder à une trousse d'outils conçus pour aider les réfugié•es queers et trans au Canada à préparer leur entrevue en [cliquant ici](#).

Pour en savoir plus sur les soins d'affirmation de genre et pour obtenir de l'aide à naviguer dans le système de santé, [cliquez ici](#).